

CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 janvier 2010 à 20 HEURES 30

L'an deux mil dix, le 21 janvier, les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour se rendre à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU, le 26 janvier.

Le vingt six janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en séance ordinaire, à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU, sous la présidence de Monsieur Michel VERDIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERDIER, PESCHER, LOPES-MICHELET, BOILLOT, BRUNET, LEROI, PUULT, GITTEAU, GALLETEAU, MATTEI, CHARRON, LE LANN, GUILLOTEAU, GARDILLON, LAUNAY, CHAUMEAU, BRUZEAU.

Etaient absent s excusés :

Messieurs, BERJOT, JEFFROY,
Mesdames, BUSSIERES, BROSSEAU. CANTAIS

Daniel BERJOT a donné pouvoir à Augustin BOILLOT,

Jacques JEFFROY a donné pouvoir à Patrick PESCHER,

Philippe CHARRON est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et accepté.

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subvention auprès du Conseil Général, Conseil Régional, Ministère pour les travaux d'aménagement du parking des cars route de Vallères,
2. demande de subvention auprès du Conseil Général pour :
 - les travaux du bâtiment Ecole de musique-Boule,
 - le panneau lunimeux,
 - les modifications du parking de l'Ecole Descartes au titre des amendes de police.
3. Proposition de stage pour la réappropriation et de la requalification paysagère des bords de l'Indre en collaboration avec le PNR,

4. Modification du régime indemnitaire,
5. Lancement de la consultation pour l'OPC (ordonnancement-Pilotage-Coordination), pour l'assurance Dommages-ouvrages, pour le coordonnateur de sécurité pour la construction des vestiaires du complexe sportif,
6. Régularisation subvention 2009,
7. Aménagement du CR 7 avec transfert du CR 8 pour accès au Château de la Chatonnière – demande de subvention au Ministère ,
8. Vente d'une parcelle de terrain de 150 m²,
9. Questions diverses : compte rendu de la commission du personnel, point sur les restes à réaliser 2009.

Demande de subvention pour les travaux d'aménagement du parking d'accueil des cars route de Villandry :

Considérant la nécessité de modifier le parcours des autocars de tourisme,

Considérant la convention de partenariat signée le 29 mai 2009 entre la commune et le Centre des Monuments Nationaux,

Considérant la dangerosité du trafic d'autocars dans la rue de Pineau et la rue Georges Jehan,

Considérant l'obligation d'offrir aux groupes constitués un cheminement sécurisé de découverte de la commune,

Après avoir procédé à deux journées d'essai avec des autocars de grand tourisme équipés de plate forme pour personnes à mobilité réduite,

Considérant le coût prévisionnel des travaux estimé à 120 000 €, comprenant :

- Accès depuis la RD Azay-Vallères : busage et création d'une voirie de liaison sur 15 mètres,
- Modification du parking avec déplacement de quelques arbres,
- Mise en place d'une barrière (sous réserve),
- Signalétique urbaine,
- Arasement partiel du parterre Est face à la Poste,
- Reprise du virage Nord Est de la Place de la République,
- Arasement partiel du parterre Sud Est de la Place de l'Europe,
- Reprise de la toiture du préau,
- Maîtrise d'œuvre,
- Traçage du parking des Compagnons,

Le conseil Municipal, par 18 voix et une abstention, autorise le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Général d'Indre et Loire, de la Région Centre, et du Ministère du tourisme.

Le Maire précise que ces travaux seront réalisés sur 2 exercices : 2010-2011.

Philippe Charron fait remarquer :

- qu'introduire des cars dans le centre ville semble contraire aux directives environnementales.
- Le circuit autour de la place de la République et précisément en haut, n'entraînerait-il pas une crainte pour le projet de transfert de la bibliothèque dans le local commercial vide, anciennement occupé par Textile Diffusion ?
- Faire stationner les cars sur le parking route de Villandry n'inciterait-il pas le stationnement des campings cars ?

Le Maire précise que suite aux essais effectués, les autocaristes ont proposé ce circuit qui n'empêchera nullement le projet de transfert suite aux aménagements envisagés en haut de la Place pour faciliter le passage des cars. Le parking route de Villandry, trop éloigné du centre ville n'incitera pas aux campings caristes de s'y stationner.

Observation de Bruno Guilloteau :

- un trottoir du futur parking des cars au rond point via le quartier Bellevue serait indispensable pour la sécurité des piétons. Monsieur le Maire indique que ce projet pourrait être étudié avec l'implantation d'un équipement public, à terme, route de Villandry.

Observation de Frédéric Bruzeau :

- suppression des places de parkings, environ une dizaine devant le préau place de l'Europe, 3 rue du Château, et une devant la Poste.

Le Maire précise que le parking des compagnons sera retracé, offrant une cinquantaine d'emplacements disponibles.

Demande de subvention pour les travaux de réfection et d'isolation des locaux - maison des associations – Ecole de musique – Boule de fort :

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réfection et d'isolation des locaux de la maison des associations et du bâtiment accueillant les activités de l'école de musique et de la boule de fort situés au 8 rue Adélaïde Riché,

Considérant le coût estimatif des travaux d'un montant total TTC de 83 374.77 € décomposé comme suit :

- Menuiseries extérieures : 26 314.31 €
- Isolation extérieure : 31 581.21 €
- Isolation intérieure : 4 883.27 €
- Chauffage : 19 366.62 €
- Electrification des volets 1 229.36 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Général d'Indre et Loire au titre de la réfection – aménagement – isolation des bâtiments communaux,
- à solliciter l'autorisation de préfinancement les travaux plus haut décrits.

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'installation d'un panneau d'informations :

Valérie Lopes-Michelet informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes a pris la décision très récemment d'installer 3 panneaux lumineux sur la Commune : un au centre ville, un à la Gare, un rue Nationale.

En conséquence, la délibération de demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'installation d'un panneau par la commune est reportée à la prochaine séance de conseil municipal.

Demande de subvention pour les travaux d'aménagement du parking de l'école Descartes :

Considérant le besoin d'organiser le stationnement sur le parking de l'école Descartes,

Considérant la nécessité de réduire la dangerosité des déplacements des piétons lors des manœuvres des véhicules,

Considérant la possibilité du versement d'une aide au titre de la répartition des amendes de police,

Etant donné, le coût prévisionnel des travaux évalués à 20 036.20 € HT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 25 % du montant HT des travaux.

Proposition de stage pour la requalification paysagère des bords de l'Indre :

Considérant la nécessité de requalifier les berges de l'Indre pour une meilleure accessibilité,

Après avoir imaginé une alternative de liaison entre Azay le Rideau et la Chapelle Saint Blaise,

Après avoir affirmé la volonté de réappropriation des espaces publics bordant l'Indre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de stage avec un étudiant en école d'ingénieur du paysage ou d'architecte, le PNR étant mandaté pour assister gracieusement la commune dans ce stage de 5 mois.

Ce stagiaire sera rémunéré à hauteur de 30 % du SMIC.

Modification du régime indemnitaire pour le cadre d'emploi de la filière culturelle :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les lois n° 83-364 du 13 juillet 1983 et 84-53 du 26 janvier 1984 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°95-545 du 02 mai 1995 instituant la prime de sujétions spéciales pour le cadre d'emplois de la filière culturelle,

Vu l'arrêté du 24 Août 1999 fixant le montant de la prime de sujétions spéciales attribuée aux personnels du cadre d'emplois de la filière culturelle,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'instituer une prime de sujétions spéciales pour l'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, qui assume la responsabilité du fonctionnement de la bibliothèque municipale.
- L'agent, seul dans ce grade, percevra la totalité de cette prime à compter du 1^{er} janvier 2010.
- Le montant annuel, fixé par décret est de 596.84 €.
- L'agent conservera l'attribution du versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), conformément à la délibération en date du 31 mai 2006.
- Cette prime sera versée mensuellement à l'agent.

Lancement d'une consultation d'un bureau d'études pour une mission d'assistance technique pour le moulin :

Considérant le souhait d'ouvrir dès cette saison estivale le moulin au public afin d'y proposer des expositions,

Considérant la nécessité de sécuriser les abords du moulin afin de supprimer les risques de chute, tant du public que du personnel lorsque celui-ci est amené à nettoyer les grilles ou manœuvrer les ouvrages,

Il est demandé une mission d'assistance technique auprès d'un cabinet spécialité afin de définir les dispositions obligatoires à mettre en œuvre pour protéger le public d'une part et le personnel d'autre part; le coût prévisionnel est d'environ de 600 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à procéder au lancement du recrutement d'un bureau d'études pour une mission d'assistance technique.

Consultation pour la construction des vestiaires du football – dommages ouvrages – OPC –bureau de contrôle technique – coordonnateur de sécurité :

Considérant la construction prochaine des vestiaires du futur stade,

Vu les complexités qui sont apparues au cours du chantier de réalisation des terrains de football,

Constatant que la mission OPC (ordonnancement – pilotage - coordination) a été retiré du marché BREUST-CHABRIER lors de la réunion du conseil municipal le 8 septembre 2009,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- à lancer une consultation pour établir une assurance dommages ouvrages couvrant les risques lors de la réalisation de l'opération,

- à lancer une consultation pour une mission d'OPC, pour une mission de contrôle technique du bâtiment et pour une mission de coordonnateur de sécurité.

Consultation pour le remplacement des photocopieurs des services administratifs secrétariat de mairie et école Descartes :

Considérant la vétusté des photocopieurs fonctionnant aux services administratifs de la mairie et à l'école Descartes,

Vu le dossier de consultation expliquant les besoins des deux sites,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour l'achat ou la location de ces matériels.

Régularisation d'une erreur matérielle concernant le versement de la subvention attribuée à l'association 3A au titre de 2009 :

Suite à une erreur de frappe, la subvention versée à l'association 3A, en juin 2009, était de 300 €, or la délibération en date du 17 mars aurait dû mentionner la somme de 1 300 €, somme qui avait été retenue par la commission des finances.

La différence soit 1000 € sera régularisée par un mandat imputé à l'article 6574.

Accès au Château de la Chatonnière :

Monsieur le Maire présente la requête formulée par Madame de Andia, propriétaire de la Chatonnière, ainsi que le document établi par le Conseil Général d'Indre et Loire définissant les travaux envisagés.

Afin de réduire le caractère de dangerosité au carrefour entre le CR 7 et la D57,

Etant entendu que la fréquentation du site touristique est en constante évolution,

Après avoir défini le tracé optimum utilisant le CR 8 depuis la D 57 et le raccordement du CR 8 à l'actuel espace de stationnement privé de la Chatonnière,

Après avoir fait la présentation des travaux à réaliser (voirie de 600 m de long, 3.80 m de large, 4 créneaux de stockage des autocars, structure de chaussée limitée à 35 cm d'épaisseur en 0/31.5 recouvert de 6 cm de béton bitumineux),

Après avoir indiqué le plan de financement suivant :

Coût total des travaux : 50 667. € HT

Financement ministère du tourisme sollicité :	17 000 €
Financement conseil général :	17 000 €
Financement commune d'Azay :	10 000 €
Financement par la Chatonnière pour terrassements :	7 000 €

Après avoir précisé que la maîtrise d'ouvrage serait communale et qu'une maîtrise d'ouvrage déléguée serait supportée par le Conseil Général,

Après avoir indiqué que le déclassement d'une partie du CR 7 au profit du nouveau tracé CR 8 serait officialisé après enquête publique,

Les débats ont mis en exergue plusieurs aspects complémentaires :

- Le refus de déclassement du CR 7,
- La nécessité d'étudier la possibilité de transférer à l'entrée du CR 7, le parking autocar au croisement CR 7-CD 57 sur la parcelle Nord appartenant à Madame de Andia,,
- La volonté de conserver la vue sur la façade du château depuis le CR 7,

A la question proposée par Monsieur le Maire de l'autoriser à déposer les demandes de subvention auprès du ministère du tourisme et auprès du Conseil Général d'Indre et Loire, par vote à bulletin secret, par 10 voix contre, 6 voix favorables et 3 bulletins blancs, la requête présentée par Madame de Andia est refusée.

Vente d'un terrain de 150 m² Avenue de la gare:

Monsieur et Madame Lehoux, propriétaire des parcelles situées au 27 avenue de la gare, cadastrées BD 99 et 277 souhaite acquérir, une parcelle d'environ 150 m² située derrière sa maison, avec une autorisation de passage de 7 m sur le parking communal afin de pouvoir accéder à la parcelle nouvellement acquise.

Le prix d'achat proposé est fixé à 1500 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de vendre cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte rédigé par Maître Berraud.

Les frais de bornage et d'acte seront à la charge du preneur.

Communes touristiques et stations classées de tourisme :

Au sens de l'ancien article L 234-13 du code des communes, abrogé par la loi du 31 décembre 1993 portant réforme de la dotation globale de fonctionnement, la notion de communes touristiques était liée à l'obtention d'un concours particulier appelé dotation touristique destiné à compenser les charges résultant de l'afflux saisonnier de population.

Pour bénéficier de cette dotation, les communes devaient posséder une certaine capacité d'accueil et justifier d'un rapport minimum entre cette capacité d'accueil et la population permanente. Depuis la loi du 31 décembre 1993, les masses financières correspondant aux dotations touristiques versées en 1993 sont intégrées à la part forfaitaire de dotation globale de fonctionnement (DGF) et évoluent chaque année comme celle-ci.

La loi n° 2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme a modifié les modalités de classement. Ces communes bénéficieront de cette dénomination par arrêté préfectoral pris pour 5 ans.

La Commune d'Azay le Rideau souhaite solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure allégée bénéficiant aux communes percevant les anciennes dotations touristiques avant la publication de la loi du 14 avril 2006.

La seule condition de cette demande de classement en formalisme allégé est de posséder un office de Tourisme classe. Ce classement fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2005 portant classement de l'office de Tourisme en catégorie 3 étoiles pour une durée de cinq ans à compter de cette date

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de demander la dénomination de la commune d'Azay le Rideau « commune touristique ».

Questions diverses :

Comptes rendus :

- de la commission du personnel du 19 janvier

Planning pour l'année 2010 de Christophe et Valérie Robert au camping :

Horaires de travail selon 3 cycles :

❖ Fermeture du camping : du 01/11 au 31/03

Lundi	}	4 jours x 7 h = 28 h x 17 semaines = 476 heures
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

Les 5 semaines de congés sont déduites sur cette phase fermeture par rapport au calendrier

❖ **Moyenne saison : 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/10**

Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi

} 5 jours x 7 h = 35 h x 21 semaines = **737 heures**

❖ **Pleine saison : 01/07 au 30/08**

Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi

Dimanche

} 6 jours x 10 h x 9 semaines arrondi à **569 heures**

Samedi reste le jour de congé choisi par Monsieur et Madame ROBERT

Le volume d'heures calculé à l'année sera réparti en fonction de l'affluence des campeurs sur le terrain mais cette enveloppe ne sera pas dépassée.

TOTAL ANNUEL = 1 782 H

Un agent doit effectuer 1607 heures de travail par an, d'où une différence de 175 heures soit 25 jours de Récupération par an qui seront pris pendant la fermeture du camping ainsi que les congés annuels de 25 jours, soit 10 semaines.

Mise en place d'astreinte d'encadrement :

Karine Piaut, DGST, a préparé une note relative à la mise en place d'une astreinte technique d'exploitation et d'encadrement, chiffrée et précisant les objectifs et modalités d'organisation avec le personnel concerné et d'intervention.

Après discussion, la commission décide de ne pas mettre en place les astreintes d'encadrement mais de maintenir le fonctionnement des astreintes du vendredi soir au lundi matin.

A réfléchir sur les matériels à mettre à disposition pour l'agent d'astreinte : véhicules équipés de matériel de signalisation, de nettoyage, d'outillage.

Une liste de téléphones d'urgence sera mise dans le véhicule avec les plans des réseaux d'eau potable et d'assainissement, avec un exemplaire remis à Monsieur le Maire et aux adjoints..

Temps de travail de Laurent Souquières- responsable de l'école de musique :

Depuis septembre 2008, le temps de travail est fixé à 17.5/20 par semaine. Le temps complet des professeurs de musique est de 20 h par semaine.

Le surcoût des 1h30 supplémentaires par semaine est estimé à environ de 4 200 € par an.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à cette proposition.

Ces heures complémentaires permettraient à Laurent Souquières de travailler sur le projet d'intercommunalité.

Régime indemnitaire :

Frédéric Bussières : responsable de la Bibliothèque ;

Les membres de la commission acceptent d'attribuer à cet agent la prime de sujétions spéciales d'un montant annuel de 596.84 €

Délibération prise précédemment.

Ginette Renard : actuellement responsable du restaurant scolaire Descartes suite à l'arrêt maladie de Jocelyne Limas,

Les membres de la commission acceptent d'attribuer à cet agent la NBI pour encadrement d'une équipe de plus de 5 agents de 15 points.

Un arrêté sera pris en conséquence.

Gestion des réservations de la salle polyvalente :

De plus en plus fréquemment une association réserve la grande salle polyvalente le samedi et une autre association réserve le dimanche. Problème de ménage et d'état des lieux.

Les membres de la commission proposent que l'équipe de ménage n'intervienne que si un repas a été servi dans la salle.

En tout état de cause, l'état des lieux devra être fait le dimanche matin, en présence des 2 associations ; Valérie Lopes-Michelet, Gismonde Brunet et Michel Verdier se proposent d'effectuer avec Denis et Martine les états des lieux.

Remplacement de François Meme au service Espaces Verts :

Monsieur Roullet avait calculé, qu'en fonction de la répartition du patrimoine des espaces verts, 6,7 temps plein étaient nécessaires pour assurer correctement l'entretien y compris les terrains de football.

L'effectif des espaces verts, est au nombre de 4 et un apprenti, depuis la mutation de François Meme au service entretien, pour des raisons de santé. Son absence est sensible, une réunion avec les agents de ce service a été programmée pour planifier les tâches printanières mais il est urgent d'envisager une embauche.

Affectation du résultat 2009 – budget communal :

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'affectation du résultat 2009 qui sera examiné en réunions de commission des finances programmées le 15 février – le 23 février – le 1^{er} mars à 18 h 30.

Remerciements :

- De la part d'Odette et Jory Bance,
- De la part de Madame Legendre Sylviane pour les travaux réalisés dans son logement au 17 avenue de la Gare.

Ordre du jour épuisé – levée de séance.